# VILLE DE ROYAN

# **MISE EN LIGNE LE 23-01-2024**



## REPUBLIOUE FRANCAISE

#### ARRETE

PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 75 BOULEVARD DE LA CÔTE D'ARGENT

PL/CB APM 24/0115

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu l'article L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, cinquième adjoint,

Vu l'article L.113-2 du Code de la Voirie Routière,

Vu la décision de Monsieur le Maire DC N°23.853 en date du 19 décembre 2023,

Vu la demande présentée par l'entreprise RIVIERE DOMINIQUE (SIRET N°398 175 877 00024), sise 3 rue Sémillon à 17600 L'EGUILLE, en date du 17 janvier 2024,

A l'effet d'obtenir l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal,

### ARRETE

ARTICLE Le demandeur est autorisé à occuper temporairement public domaine à charge pour lui de se conformer aux conditions dispensent Elles application Règlements suivantes. ne des pas de faire Municipaux et de Police en vigueur.

- Situation : 75 boulevard de la Côte d'Argent
- Surface : 10 M² (mise en place d'une nacelle pour pose d'une bâche)
- Durée : du 08 au 22 février 2024

matériaux échafaudages ARTICLE Les dépôts de et les nécessités l'exécution devront être disposés de manière des travaux (piétons seront circulation véhicules). libre et 115 laisser la jusqu'à enlèvement demandeur peut être éclairés la nuit complet. 10 tenu de les entourer d'une clôture ou d'un masque.

3 : Aussitôt après l'achèvement le demandeur des travaux, d'enlever terres, dépôts matériaux, décombres, de les gravats et immondices réparer immédiatement les dommages et et de tous dégradations qu'il à la publique. Faute de aura pu causer voie par satisfaire à cette prescription, ainsi qu'à toutes les autres arrêté, présent conditions procès-verbal dressé imposées par le sera et déféré au tribunal compétent.

ARTICLE 4 : La durée de cette occupation du domaine public donne lieu à la perception d'une redevance calculée sur la base du barème joint en annexe.

<u>ARTICLE 5</u> : Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers et des Règlements Municipaux.

présent ARTICLE 6 Ampliation du arrêté est adressée au demandeur conformément au Code Général des Collectivités **Territoriales** qu'au Trésorier Principal de la Ville.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 23 janvier 2024 Fait à ROYAN, le 19 janvier 2024 Pour le Maire, et par délégation Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC

### **MISE EN LIGNE LE 23-01-2024**

VILLE DE ROYAN SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : 08 /C8 OC Nº 23.853

#### DECISAON

CONCERNANT LES TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (CLOTURE DE CHANTIER, ECHAFAUDAGE, DEPOTS DE MATERIAUX)

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vir la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles (. 2122.22 et l. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compta-terru de l'accomplissement des formatités légales,

Vull'errêté ASG N°20 L480 un date du 21 juillet 2020, postant de égabon de fonctions et de signature à Monsieur Oidier SIMONAIET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 22 juillet 2020, compte control de l'accomplissament des formalités légales,

Yu la décision en date du 23 décembre 2022 (DC N°22/906) fixant les torifs 3'Occupation du Donaine Public (Cisture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) rendue exécutoire le 26 décembre 2022.

#### DECIDE

- de fixer à compter du 1er Janvier 2024, les tarifs d'Occusation du Domaine Public (Clôsure de chantier, Eshafoudage, Dépôts de matériaux), comme suit

15	Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une dusée ditérinure ou égain à 3 jours	48 1C E
C.	Forfait pour occupation inféreure ou <u>étale</u> à 15 jours	99_60 €
8)	Au-delà de ces 15 jours par mª ac par muis	
	diocrupation	10.70 €
	le 2 mois	12.20 €
	le 3 <sup>three</sup> ropis	16.90
	· le 4 less mois	19,60 €
	à partir du 5 mois et les mois survants	25.80 €
baren	da de 15 jours, il sero fait applicación du le por mois Le celcul se fera au prorato les du nontire de jours réellement accupét	
baran	e par mois Le calcul se fera au profeto	17.90 (
baren tempo	le par mois. Le calcul se fera au prorate ris du nombre de jours réellement accupé!  Forfait pour accupation emplacement jors des déménagements (nar jour)  Forfait pour stationnement des vénicules jors	17,90 (
beren tempo	ne par mois Le calcul se fera au prorato ers du nombre de jours réellement accupit  Forfait pour occupation emplacement iors des gérnénagements (nar jour)  Forfait pour stationnement des vénicules jous des travaux	17,90 (
beren tempo	le par mais Le calcul se fera au prorato ris du nomme de jours réellement accupit  Forfait pour occupation emplacement iors des déménagements (ner jour)  Forfait pour stationnement des vénisures jors des travaux Infarêeur ou égal à 7 jours Supérieur à 7 jours et mérieur ou égal à	12.80
beren tempo	le par mois Le calcul se fera au prorato ris du nomere de jours réellement accupé!  Forfait pour occupation emplacement lors des déménagements (nar jour)  Forfait pour stationnement des vénisules lors des travaux - inférieur ou égal à 7 jours	

d'encaisser la receite correspondante au compte 70321 fonction 01 du Budget Comminal

Fuil à ROYAN, le 19 décumbre 2023

Curt lié exécution Compte telle de l'accumpossement des formations légales le 21 décembre 2023

Pour le Maire, et par délégation, La Prémier Adjuint

MONNET